

**Compte-rendu du Conseil municipal
du 18 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Gisèle HAYS, M. Eric NOUAILLE, Mme Viviane OLIVEUX, M. Alain HIVERT, Mme Julie GOFFINET, Mme Jocelyne PELTIER, Mme Christine BUTTIGIEG, Mme NDIAYE Astou, Mme Delphine GUILLO, M. Mathieu BOUBLI, Mme Marie PATARIN, M. Yoann BRIEN, M. Stéphane VAUZELLE, Mme Virginie HARDY, M. Yann LE BRETON, Mme Jennifer BATARD, M. Dylan MOREAU, M. Dimitry LAGLAYSE, M. Jean-Pierre LE POUËZARD, M. Jean-François LE BADEZET, Mme Gaëlle THEBAUD.

Absentes excusées : Mme Virginie HARDY, Mme Gaëlle THEBAUD, Mme Delphine GUILLO

Absente : Mme Jennifer BATARD

Pouvoirs : Mme Virginie HARDY à Mme Julie GOFFINET, Mme Gaëlle THÉBAUD à M. Jean-François LE BADEZET, Mme Delphine GUILLO à Mme Jocelyne PELTIER

Date de convocation : 11 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Secrétaire de séance : M. Eric NOUAILLE

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

1. Approbation du Conseil municipal du 7 avril 2026
2. Délégation au Maire – Décisions prises
3. Nommer un conseiller délégué défense
4. Nommer un conseiller sécurité routière
5. Consultation du Projet "Coups de Cœur archéo" - Dolmen de Roh Koh Koët
6. Convention de prestation de service de « Conseils en Énergie Partagée »
7. Déclassement parcelle communale du Domaine public ZH 743
8. Questions diverses

Monsieur le Maire propose aux membres de rajouter les points suivants :

- Examen et vote des subventions
- Désignation référent frelons asiatiques au FDGDON
- Dénomination des rues du lotissement « les Jardins du Vertin »

Le Conseil municipal accepte de rajouter ces points à l'ordre du jour.

1. Approbation du Conseil municipal du 7 avril 2026

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le précédent compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

2. Délégations au Maire – Décisions prises

- 226 – Mur escalade : – Escatech : Installation et pose de relais intermédiaires : 1 105.06 € HT

3. Nommer un délégué Défense

N° 2026 05 01

Monsieur le maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'il convient de nommer un élu « correspondant Défense ».

Il sera le correspondant auprès du Ministère de la Défense. M. Stéphane VAUZELLE se porte volontaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Désigne M. Stéphane VAUZELLE « correspondant Défense »

Votants : 22

Adopté à l'unanimité

4. Nommer un conseiller Sécurité Routière

N° 2026 05 02

Monsieur le maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'il convient de nommer un élu référent Sécurité Routière.

M. Mathieu BOUBLI se porte volontaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Désigne M. Mathieu BOUBLI référent Sécurité Routière.

Votants : 22

Adopté à l'unanimité

5. Consultation du Projet « Coups de Cœur archéo » - Dolmen de Roh Koh Koët

N° 2026 05 03

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Région Bretagne mène un projet de mise en tourisme des sites archéologiques à l'échelle de la Destination touristique Cœur de Bretagne - Kalon Breizh.

Dans son plan d'actions 2023-2026, la Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh s'est donnée l'objectif de « Développer et structurer une offre touristique autour de l'archéologie » à travers le projet de valorisation des sites «coups de cœur archéo». Le Dolmen de Roh Koh Koët sur la commune de Saint Jean Brévelay a été retenu comme site «coup de cœur».

A ce titre la mairie de Saint Jean Brévelay s'est engagée à déployer un dispositif de mise en tourisme en adéquation avec les valeurs et les objectifs du projet collectif porté à l'échelle de la Destination Cœur de Bretagne.

La commune a lancé une consultation ayant pour objet :

- La création de borne(s) audio
- La création d'une maquette à manipuler

Ces propositions émanent d'un travail préalable et en sont au stade de l'idée.

En amont de la création des dispositifs, il est attendu une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'affiner le projet (contenus, dispositifs, choix des matériaux, modalités de fabrication, etc.).

Le prestataire devra assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à affiner et formaliser les dispositifs envisagés.

Cette phase comprendra notamment :

- la définition des principes techniques et fonctionnels,
- la proposition et la validation des matériaux, dimensions, contraintes techniques et d'implantation,
- l'estimation des coûts en lien avec l'enveloppe financière communiquée par le maître d'ouvrage.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage et les travaux seront financés à hauteur de 50 % par la Région Bretagne. 3 cabinets ont répondu à la consultation. Après analyse des offres par les services de la Région Bretagne 2 offres correspondent aux attentes :

- l'Atelier Hermine : 20 000 € HT
- la Volumétrie : 19 625 € HT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de retenir une entreprise.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,

- De retenir l'entreprise La Volumétrie pour un montant de 19 625 € HT
- De solliciter un financement auprès de Centre Morbihan Communauté pour cette opération
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Votants : 22

Adopté à l'unanimité

6. Convention de prestation de services de « Conseils en Energie Partagée »

N° 2026 05 04

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le service de conseil en énergie partagé (CEP) de Centre Morbihan Communauté. Ce dispositif vise à réaliser des économies d'énergies et des économies financières sur le patrimoine des collectivités, en les accompagnant sur les missions suivantes :

- Suivi et analyse des consommations ;
- Optimisation des contrats d'énergies ;
- Analyse du fonctionnement des bâtiments : optimisation du chauffage, qualité de l'air intérieur, etc...
- Accompagnement des projets de rénovation ou construction, déploiement des énergies renouvelables

Les missions du Conseiller en Énergie Partagé sont financées à 50 % par la Région Bretagne et l'ADEME pendant 3 ans. Le financement a débuté en 2026.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de signer la convention Conseils en Énergie Partagé (CEP) afin de réaliser un bilan des consommations et mettre en place des outils afin de permettre à la collectivité de réaliser des économies.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,

- De signer la convention Conseils en Énergie Partagé (CEP) proposée par Centre Morbihan Communauté.

Votants : 22

Adopté à l'unanimité

7. Déclassement parcelle communale du Domaine public ZH 743

N° 2026 05 05

Monsieur Jean-François LE BADEZET ne prend pas part au vote au nom de Madame Gaëlle THEBAUD pour laquelle il a le pouvoir.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil municipal que la commune par délibération en date du 2 mars 2026 cède à titre gratuit la parcelle ZH 743 aux consorts AUDO. A ce titre, il convient de déclasser la dite parcelle qui se trouve actuellement dans le Domaine public de la commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de déclasser la parcelle ZH 743 du Domaine public.



Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide,
- De déclasser la parcelle communale ZH 743 du domaine public.

Votants : 21

Adopté à l'unanimité

8. Questions diverses

Subventions aux associations communales

N° 2026 05 06

Monsieur Éric Nouaille, adjoint à la vie associative et sportive présente le bordereau des subventions aux associations communales proposé par les membres de la commission.

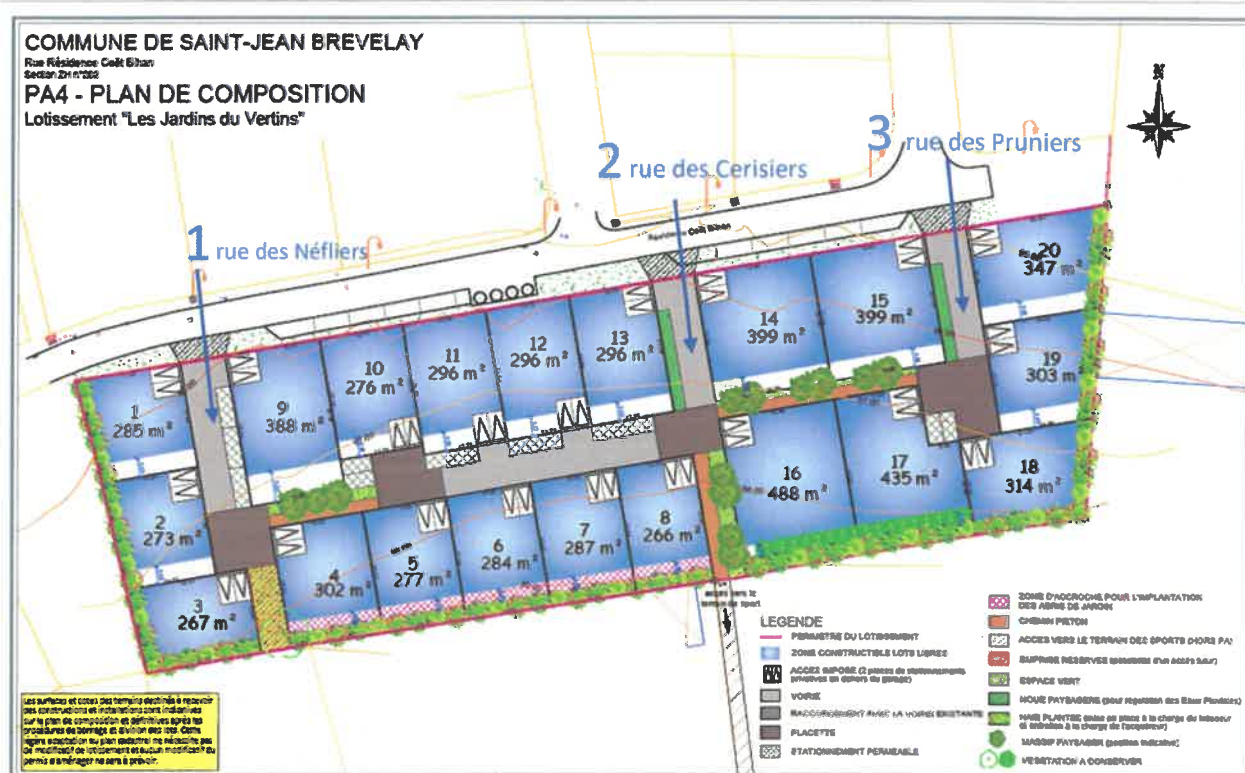
M. Stéphane VAUZELLE, M. Yoann BRIEN, Mme Julie GOFFINET, M. Jean-François LE BADEZET, Mme Marie PATARIN, M. Dylan MOREAU ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal, par 16 voix pour,
- Valide le bordereau des subventions proposé.

Votants : 16

Référent FDGDON : La commune est adhérente au FDGDON Morbihan et à ce titre, M. Alain HIVERT est désigné référent frelon asiatique.

Lotissement les Jardins du Vertin : Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de dénommer les 3 rues qui composent le lotissement les Jardins du Vertin. Le bureau municipal propose de donner des noms d'arbres fruitiers puisque le lotissement se situe aux abords du verger et que le nom du lotissement porte le nom « Les jardins du Vertin » : rue des néfliers, rue des cerisiers, rue des pruniers.



Service Enfance Jeunesse : Monsieur Vincent GUGUIN, Directeur du Service Enfance Jeunesse demande sa mutation à compter du 17 août 2026. Une offre d'emploi va être lancée.

Cession rue du Stade :

Monsieur Alain HIVERT, intéressé par ce sujet, se retire de la séance.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal une demande d'acquisition de terrain de M. Alain HIVERT d'une partie de la voirie communale bordant sa propriété sise rue de la Lande.

PROPOSITION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2026

Association	Montant proposé en 2026	
1 plateau 2 fous	440,00 €	dotation de base 170€ + 9 jeunes à 30€
Alla Breve	170,00 €	dotation de base 170€
Amicale Laïque Paul Emile Victor		non demandé
APEL Notre Dame	170,00 €	dotation de base 170€
ASB football et handball	2 760,82 €	2 section 170€ + 2 équipes seniors * 200€ + 48 jeunes * 30€ + 288,83€ (20% compétitions) + 291,99€ (10% salaires et charges encadrement des jeunes)
Ass. Sportive Collège E. Guillevic	260,40 €	9 collégiens * 10€ (Répartition au prorata du nombre d'élèves par collège)
association sportive collège saint Louis	669,60 €	84 collégiens * 10€ (Répartition au prorata du nombre d'élèves par collège)
Auto club brévélaïs	170,00 €	dotation de base 170€
Brevel trail	545,20 €	1 section à 170€ + 1 équipe cross en compétition à 200€ + 75,20€ (20% compétition) + 300€ des chemins du trail et ouverts à la population
Cercle Tal Ouz Tal	170,00 €	dotation de base 170€
Club cyclotourisme		non demandé
Club de l'espoir	170,00 €	dotation de base 170€
Comité animation et loisirs EHPAD	170,00 €	dotation de base 170€
Comité des fêtes		non demandé
Claie sans frontière	750,75 €	3003 habitants * 0,25€
Danse et Country	170,00 €	dotation de base 170€
Espérance football club	1 886,96 €	1 section 170€ + 2 équipes * 200€ + 31 jeunes * 30€ + 326,96€ (20% compétitions)
Espérance tennis de table	763,60 €	1 section 170 € + 2 équipe * 200€ + 4 jeunes 30€ + 73,60€ (20% compétition)
Fleurs et décors	170,00 €	dotation de base 170€
Football club loisirs vétérans	370,00 €	1 section 170€ + 1 équipe 200€
Games SJB	170,00 €	dotation de base 170€
Gym Danse	8 062,80 €	2 sections à 170€ + 96 jeunes * 30€ + 4812,80€ (10% salaires et charges) + 30€ (20% compétition)
Karaté Lien Sportif		non demandé
Judo club brévélaïs	1 288,82 €	2 sections à 170€ + 14 jeunes 30€ + 528,82€ (10% salaires et charges)
La Planche Brévélaise	170,00 €	dotation de base 170€
La Truite Locminoise	60,00 €	association extérieure
Les Amis de la Paroisse		non demandé
Les Doigts Agiles	170,00 €	dotation de base 170€
Ligue contre le cancer	60,00 €	association extérieure
Olympic Cycliste Locminé	180,00 €	6 jeunes brévélaïs à 30€
Pétanque brévélaise	370,00 €	1 section 170€ + 1 équipe 200€
Pinceaux plumes	170,00 €	dotation de base 170€
Recyclerie brévélaise		non demandé
Rencontres et débats		non demandé
Restos du cœur		2995 habitants * 0,25€ (748,75€). Investissement épicerie sociale
Secours catholique		2995 habitants * 0,25€ (748,75€). Investissement épicerie sociale
Société chasse du Lay	170,00 €	dotation de base 170€
société de chasse du Moustoir	170,00 €	dotation de base 170€
société de chasse St Uhec	170,00 €	dotation de base 170€
Souvenir français cantonal	170,00 €	dotation de base 170€
Tennis club Locminé	180,00 €	6 jeunes brévélaïs à 30€
UCAB		non demandé
UNACITA	170,00 €	dotation de base 170€
Yoga bien être	170,00 €	dotation de base 170€
TOTAL	21 708,95 €	

Bourses à projet		
Fête du Printemps organisé par Le chaudron et l'Association Brévélaise pour Laura Kersuzan participation aux coupes du Monde de paracyclisme en Belgique et	0,00 €	Fourniture de tables et chaises apportées à l'Ehpad.
Championnat cycliste du Morbihan de l'Avenir le 21 juin 2026	1 000,00 €	Pas de prévisionnel budgétaire. N'habite pas la commune. Est licenciée à Landaul et Grandchamp
		Cout prévisionnel 5000€. Les frais du comité de Bretagne sont de 785€ (estimés à 250€); Prévisionnel budgétaire prévoit des recettes liées à la buvette et restauration pour 2800€. Pas d'entrées.

Tarifs et fournitures des voyages scolaires			
Fournitures scolaires (par élève)	32,00 €	30€ (2022-2021-2020-2019) - 29€ (2018-2017-2016)	
Voyages collèges locaux (par élève)	40,00 €	38€ en 2022	35€ en 2019-2018 30€ en 2017-2016
Voyages écoles primaires (par élève)	30,00 €	28€ en 2022	25€ en 2019-2018 21€ en 2017-2016

Bilan piégeage ragondins 2026			
4,50 € par prise + 50€ de forfait (4,40€ par prise + forfait de 40€ depuis 2015)			
Société Saint Uhec	32	194,00 €	66 prises en 2023 - 120 prises en 2022
Société de chasse du Lay	87	441,50 €	154 prises en 2023 - 326 prise en 2022
Société de chasse du Moustoir	29	180,50 €	33 prises en 2023 - 23 prises en 2022
TOTAL	148		



Le prix de vente proposé sera de 60 € du m². Le Conseil municipal émet un accord de principe. Les frais de géomètre et notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Govéro :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une demande d'acquisition de M. Fabien DREANO d'un terrain situé aux abords de son bâtiment agricole sis au Petit Govéro et bordant le chemin communal.



Le prix proposé sera de 0.60 € le m². Les frais de bornage et notaire seront à la charge de l'acquéreur.
Le Conseil municipal émet un avis favorable.

Compte-rendu commission travaux :

Monsieur Christophe Dano dresse le compte-rendu de la commission travaux qui a eu lieu samedi 16 mai 2026.

Le mur d'escalade est en cours d'achèvement à la salle Avel Kerfrolo. La commission a étudié le sujet d'une buvette ou des gradins couverts au terrain synthétique. Considérant le prix de 100 000 € pour le projet de buvette la commission a reconsidéré le sujet. Concernant les travaux de la rue de Vannes, il est proposé de déplacer le passage piétons et reconsidérer l'éclairage public qui n'est pas bien réparti et prévoir une place de parking aux abords des containers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Le maire,



Le secrétaire de séance,

